

(N^o 47.)

SENAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1876-1877.

Projet de Loi contenant le Budget du Ministère des Travaux Publics pour l'exercice 1877.

(Voir le N^o 103, session 1875-1876, les N^{os} 76 et 105, session 1876-1877 de
la Chambre des Représentants.)

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Travaux publics pour l'exercice 1877 est fixé à la somme de quatre-vingt-un millions sept cent quatre-vingt-douze mille cinq cent trente-quatre francs (81,792,534 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Des traitements ou indemnités pour le personnel ne peuvent être prélevés sur les allocations destinées aux salaires ou à des travaux extraordinaires ou spéciaux.

Bruxelles, le 18 avril 1877.

Les Secrétaires,
(Signé) PETY DE THOZÉE.
REYNAERT.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,*
(Signé) P. TACK.

Budget du Ministère des Travaux Publics pour l'exercice 1877.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE PREMIER.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre	21,000 »	»	1,805,925 »
2	— des fonctionnaires et employés . . .	1,456,015 »	»	
3	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'administration centrale.	53,250 »	»	
4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges et gens de service.	145,060 »	»	
5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achat et réparations de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses	110 000 »	»	
6	Honoraires des avocats du Département.	58,600 »	»	
CHAPITRE II.				
PONTS ET CHAUSSÉES. — BÂTIMENTS CIVILS.				
SECTION 1 ^{re} . — <i>Ponts et chaussées.</i>				
7	Entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles et subsides . . .	4,248,228 »	»	
8	Travaux de plantation de toute nature le long des routes, à l'exception de ceux compris dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes . .	41,000 »	»	
SECTION 2. — <i>Bâtiments civils.</i>				
9	Entretien et réparation des palais, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'État; travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc.; achat de meubles, loyers; établissement et entretien des squares; acquisition d'immeubles, d'objets nécessaires pour les cérémonies et fêtes publiques, etc.	350,000 »	»	
10	Travaux extraordinaires à exécuter à divers bâtiments civils.	»	348,000 »	
SECTION 3. — <i>Service des canaux et rivières, des bacs et bateaux de passage et des polders.</i>				
11	Entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'exploitation des canaux et rivières	882,250 »	1,579,150 »	
TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES CANAUX ET RIVIÈRES.				
<i>Bassin de la Meuse.</i>				
12	Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg	»	155,000 »	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
13	Rivière et canal de l'Ourthe	»	12,200 »	
14	Canal de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé	»	42,000 »	
15	— de Maestricht à Bois-le-Duc	»	10,000 »	
16	— de jonction de la Meuse à l'Escaut	»	8,000 »	
17	— d'embranchement vers le camp de Beverloo.	»	3,000 »	
18	— — vers Hasselt	»	10,000 »	
19	Sambre canalisée.	»	45,000 »	
20	Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranche- ments.	»	23,000 »	
	<i>Bassin de l'Escaut.</i>			
21	Escaut	»	58,200 »	
22	Canal de Mons à Condé	»	6,000 »	
23	— de Pommerœul à Antoing.	»	2,000 »	
24	Lys	»	4,200 »	
25	Canal de Roulers à la Lys	»	4,000 »	
26	— de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de commerce, à Gand	»	21,500 »	10,633,510
27	— de Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la frontière de France, et canal de Langeleed.	»	25,000 »	
28	— de Selzaete à la mer du Nord	»	3,000 »	
29	Canaux le Moervaert et la Zuidleede.	»	500 »	
30	Rupel	»	2,000 »	
31	Dyle et Demer.	»	5,000 »	
	<i>Bassin de l'Yser.</i>			
32	Yser.	»	6,000 »	
	<i>Plantations.</i>			
33	Plantations nouvelles	25,000 »	»	
	<i>Bacs et bateaux de passage.</i>			
34	Etablissement éventuel de nouveaux passages d'eau; entretien et amélioration des bacs et bateaux de passage existants et de leurs dépendances . . .	35,000 »	»	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanen- tes.	extraordinaires et temporaires.	
	SECTION 4. — Ports, côtes, phares et fanaux.			
35	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux	539,500 »	302,000 »	
	TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.			
36	Port d'Ostende.	»	180,000 »	
37	Côtes.	»	90,000 »	
38	Phares et fanaux	»	1,000 »	
	SECTION 5. — Frais d'études et d'adjudications.			
59	Études de projets; frais de levée de plans; achats d'instruments, de cartes et de livres; matériel, impressions, etc.; frais d'adjudications; frais d'étude de l'élargissement du canal de Charleroi à Bruxelles et de sa jonction avec le canal de Mons à Condé	40,500 »	20,000 »	
	SECTION 6. — Personnel des ponts et chaussées et des bâtiments civils.			
40	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacement.	845,050 »	23,500 »	
41	Traitements et indemnités des chefs de bureau, des commis et surveillants, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées. Frais divers des jurys d'examen	926,687 »	67,100 »	
42	Traitements et indemnités des architectes et autres agents du service spécial des bâtiments civils. Frais d'habillement des gardiens de monuments.	51,945 »	»	
45	Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionnement; missions des élèves ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil . .	12,000 »	»	
	CHAPITRE III.			
	MINES.			
	SECTION 1^{re}. — Personnel du conseil.			
44	Personnel du conseil des mines. — Traitements . .	41,110 »	»	
45	— — — Frais de route . .	300 »	»	
46	— — — Matériel . . .	1,800 »	»	
	SECTION II. — Personnel du corps.			
47	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, et traitements des expéditionnaires adjoints aux ingénieurs	277,200 »	»	

ARTICLES	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanen- tes.	extraordinaires et temporaires.	
48	Frais des jurys d'examen, du conseil de perfectionnement, et missions des élèves-ingénieurs de l'école spéciale des mines.	10,000 »	»	401,410 »
49	Confection de la carte générale des mines.	»	19,000 »	
	SECTION III. — <i>Caisse de prévoyance.</i>			
50	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement	45,000 »	»	
	SECTION IV. — <i>Impressions, etc.</i>			
51	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; publications de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences.	7,000 »	»	
	CHAPITRE IV.			
	CHEMINS DE FER. — POSTES. — TÉLÉGRAPHES.			
	SECTION 1 ^{re} . — <i>Voies et travaux.</i>			
52	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	999,300 »	»	
53	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	6,913,360 »	»	
54	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie.	3,822,412 »	»	
55	Travaux d'entretien et d'amélioration, outils et ustensiles, objets divers, loyers de locaux	2,393,870 »	154,000 »	
	SECTION 2. — <i>Traction et matériel.</i>			
56	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	943,430 »	»	
57	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	11,274,600 »	»	
58	Primes d'économie et de régularité	550,000 »	»	
59	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois	5,100,000 »	»	
60	Entretien, réparation et renouvellement du matériel.	7,515,025 »	»	
	SECTION 3. — <i>Transports.</i>			
61	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	7,076,500 »	»	
62	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	5,116,510 »	»	
63	Primes pour encourager la marche régulière des convois	280,000 »	»	
64	Frais d'exploitation.	1,882,000 »	»	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.	
		ordinaires et permanentes.	extraordinaires et temporaires.		
65	Camionnage.	1,300,000 »	»	65,813,613 »	
66	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer; contentieux . . .	600,000 »	»		
67	Redevances aux compagnies	20,000 »	»		
SECTION 4. — Postes.					
68	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	2,206,050 »	»		
69	Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes.	2,819,600 »	»		
70	Transport des dépêches; indemnité à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique, employés en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, au transport des malles à titre de minimum de produits garantis, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers (Crédit non limitatif)	731,300 »	»		
71	Indemnités et remboursements du chef des expéditions faites par la poste (Crédit non limitatif) . .	10,000 »	»		
72	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie	651,200 »	»		
75	Part d'intervention de l'administration dans les frais du bureau international de Berne.	3,250 »	»		
SECTION 5. — Télégraphes.					
74	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	1,659,700 »	»		
75	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	709,400 »	»		
76	Entretien	210,000 »	»		
SECTION 6. — Services en général.					
77	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	252,804 »	»		
78	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	134,068 »	»		
79	Matériel et fournitures de bureau	678,240 »	»		
80	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'administration.	20,000 »	»		
81	Secours aux ouvriers qui se trouvent dans une position malheureuse	24,000 »	»		
82	Conférences des chemins de fer belges et frais des conférences internationales	3,000 »	»		
<small>(Les crédits portés aux art. 2, 52, 56, 64 et 77, pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service. Les crédits portés aux art. 68 et 74 pourront également être réunis);</small>					

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanentes.	extraordinaires et temporaires.	
	CHAPITRE V.			
	MARINE.			
83	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	769,721	»	
84	Traitements, salaires, indemnités, frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés.	169,200	»	2,962,370 »
85	Remises	900,000	»	
86	Subsides.	49,945	»	
87	Traction et matériel	1,073,504	»	
	CHAPITRE VI.			
	<i>SECTION 1^{re}. — Commission des procédés nouveaux.</i>			
88	Frais de route et de séjour	1,000	»	
89	Matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau, etc.	1 000	»	
	<i>SECTION II. — Commission des Annales des Travaux publics.</i>			7.200 »
90	Frais de route et de séjour.	300	»	
91	Publication du Recueil, frais de bureau, etc.	4,900	»	
	CHAPITRE VII.			
92	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité, par mesure générale ou pour un terme illimité	»	74,000	74,000 »
	CHAPITRE VIII.			
93	Pensions : premier terme	19,000	»	19,000 »
	CHAPITRE IX.			
94	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires, ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés.	29,500	»	29,500 »
	CHAPITRE X.			
95	Dépenses imprévues non libellées au Budget	18,000	»	18,000 »
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS. fr.	78,709,184	»	3,083,350 »
				81,792,534 »